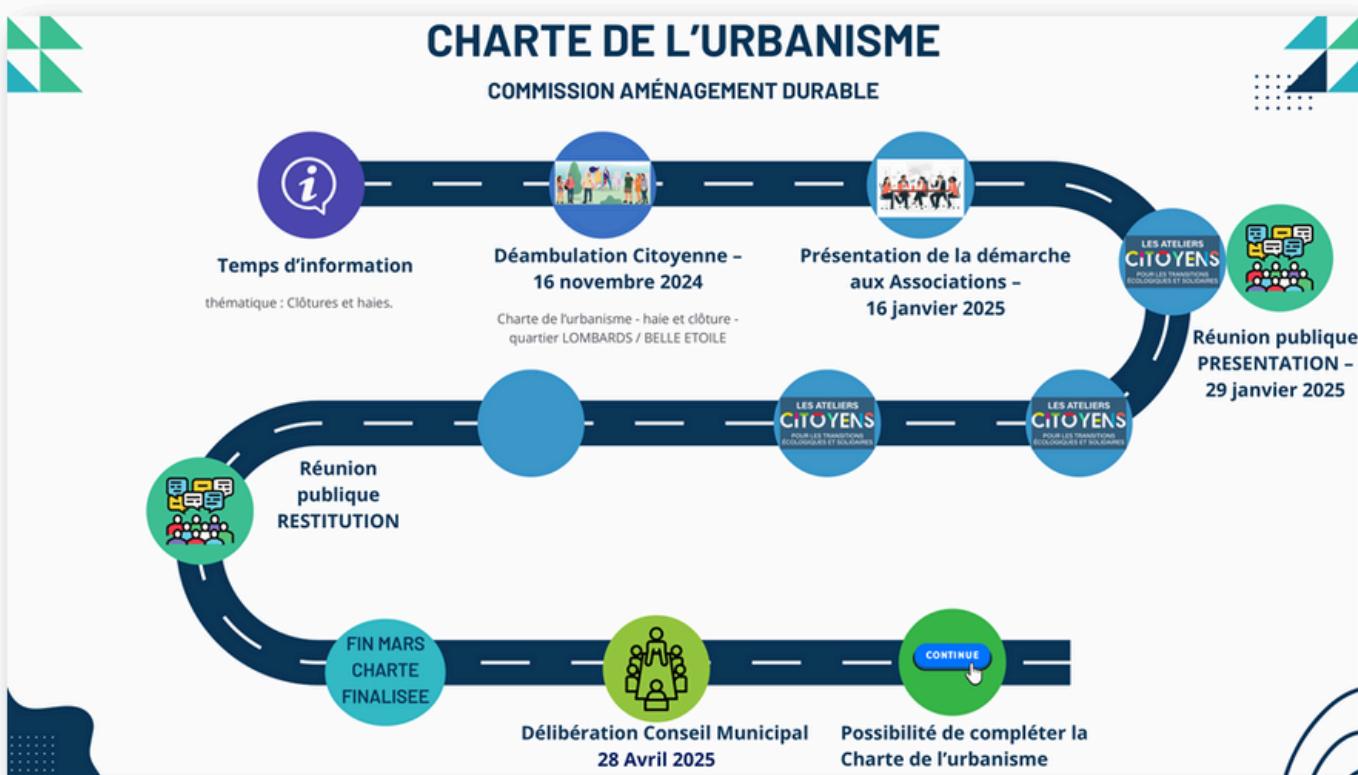


Charte de l'Urbanisme et de la Qualité de Vie

Version “experts”



Cette Charte est le fruit d'un travail collaboratif comprenant deux réunions publiques et sept ateliers avec les habitants, les associations et « Les Sages » de la Ville de Montivilliers. Cet outil de dialogue doit guider tous les acteurs dans le montage, la conception et la réalisation d'un projet de constructions. Cette charte a une valeur incitative et indicative, elle n'aura pas vocation à se substituer aux documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme-PLU).



Découvrez les 5 engagements de la Charte de l'Urbanisme et de la Qualité de Vie de Montivilliers, et n'hésitez pas à consulter les guides, fiches, sites Internet et vidéos pour aller plus loin dans le sujet qui vous intéresse !

AMÉLIORER LE VIVRE ENSEMBLE

- **Inciter à la production de logements partagés ou intergénérationnels**

Ces demandes de logement sont en augmentation. Les modes de vie contemporains, l'économie collaborative et les **enjeux environnementaux** renforcent cette tendance. Cependant, des défis subsistent, notamment en termes de cadre juridique, de financement et de gestion, pour assurer le développement et l'accessibilité de ces logements, particulièrement pour les populations vulnérables.

- **Inciter à la conception d'espaces extérieurs végétalisés lieux de rencontre intergénérationnels**

L'urbanisation rapide et la densification des villes réduisent les espaces verts, nécessitant leur réintégration pour améliorer la qualité de vie et la cohésion sociale. La prise de conscience environnementale souligne l'importance des espaces verts pour la **santé publique et le bien-être**. Cela contribue également à la lutte contre le **changement climatique**.

- **Créer des espaces extérieurs accessibles à tous**

Il convient de promouvoir l'inclusion sociale en rendant les espaces extérieurs accessibles à tous, notamment les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et les enfants. Le vieillissement de la population accentue la nécessité de créer des espaces sûrs et confortables pour les personnes âgées. L'accès facile à un espace extérieur est source de **bonne santé mentale**.

- **Améliorer la sécurité routière aux abords des espaces occupés par des personnes âgées**

Il est logique de sécuriser les abords des espaces fréquentés par les enfants. Toutefois vieillir c'est appréhender autrement l'espace public. Il convient donc d'aménager, de sécuriser (**prévention des chutes**) et de signaler ces espaces. Une sensibilisation au vieillissement permet de mieux comprendre les besoins et les attentes des personnes âgées.

- **Adapter les logements au vieillissement ou à une perte d'autonomie**

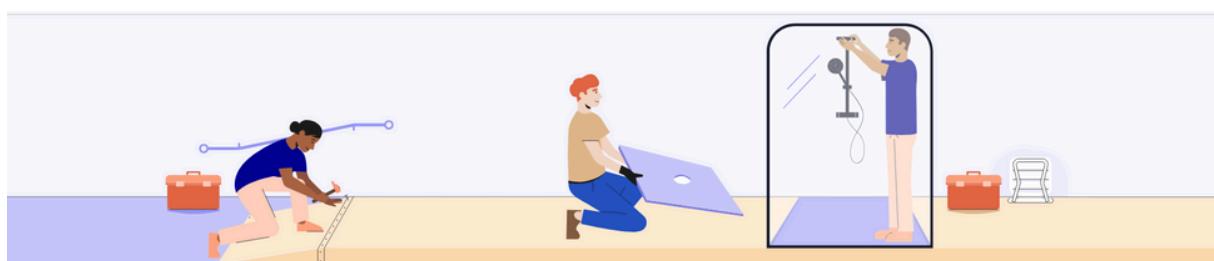
Le vieillissement de la population entraîne une demande croissante de logements adaptés pour les personnes âgées, il est aussi possible de perdre en autonomie ponctuellement. Il est intéressant de concevoir des logements neufs adaptés, ou bien d'envisager d'adapter son logement pour maintenir les occupants en situation d'autonomie et garantir une qualité de vie. En vieillissant, rester dans son logement, c'est conserver un point de repère garantissant un **équilibre mental**.

<https://www.aorif.org/wp-content/uploads/2020/07/CDC-Plaquette-intergenerationnelle.pdf>

The advertisement features a photograph of an elderly woman with white hair and a young girl with brown hair, both smiling. The CDC habitat logo is in the top left corner. A yellow sidebar on the right contains the text "DÉVELOPPER L'HABITAT INTER-GÉNÉRATIONNEL" and "→ Découvrez les résidences et services associés de CDC Habitat". A vertical bar on the left says "GUIDE PRATIQUE" and "Transition démographique et sociale".



<https://france-renov.gouv.fr/renovation/autonomie-adapter>



1. Les différents travaux pour adapter votre logement

2. Les aides associées

Les travaux de rénovation > Pour l'adaptation à la perte d'autonomie > Adapter son logement

Adapter son logement à la perte d'autonomie

Adapter son logement

Les personnes âgées ou en situation de handicap ont souvent besoin d'adapter leur logement pour gagner en confort et réduire les risques de chute dans leur logement.

Ainsi cela peut concerner la transformation d'une baignoire en douche, l'installation de revêtements anti-chutes...



Handicaps et usages

Handicaps mentaux, cognitifs et psychiques

Quelles pistes pour améliorer l'accessibilité ?

Ville Accessible à Tous

Les acteurs, décideurs et techniciens, qui travaillent à améliorer l'accessibilité du cadre de vie se trouvent souvent démunis pour prendre en compte tous les handicaps visés par la loi de 2005.

Cette série de fiches a vocation à les aider à comprendre les situations de handicap rencontrées par les usagers dans leur diversité.

La loi du 11 juillet 2005 fait explicitement la distinction entre les handicaps mentaux, cognitifs et psychiques. Elle fixe notamment un objectif d'accessibilité à l'égard des personnes concernées par ces trois catégories de handicap.

Qu'appelle-t-on handicaps mentaux, cognitifs ou psychiques ? Quelles sont les situations de handicap rencontrées et les besoins qui en découlent en matière d'accessibilité ? Enfin, quelles sont les pistes de solutions pour y répondre tout au long de la chaîne du déplacement qui intègre le cadre bâti, les transports, les espaces publics et la voirie ?

Cette fiche amène des éléments de réponse en proposant notamment de travailler sur la préparation au déplacement et à l'accès aux équipements, l'assistance humaine, l'information et la signalétique, la qualité des espaces et des ambiances sensorielles.

Sommaire

1. Quelles définitions des trois types de handicaps ?	p. 02
2. Quelles difficultés concrètes derrière les définitions médicales ?	p. 04
3. Quelles pistes de recommandations ?	p. 06
4. Conclusion	p. 13

Fiche n° 01 - octobre 2013



Collection | Connaissances

Handicaps et usages



Handicap auditif: comment améliorer l'accessibilité ?

Les acteurs, décideurs et techniciens, qui travaillent à améliorer l'accessibilité du cadre de vie se trouvent souvent démunis pour prendre en compte tous les handicaps visés par la loi de 2005.

Cette série de fiches a vocation à les aider à comprendre les situations de handicap rencontrées par les usagers dans leur diversité.

L'article 2 de la loi du 11 février 2005 précise que le handicap peut trouver son origine dans des altérations « d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques ».

Parmi les déficiences sensorielles, la déficience auditive et les difficultés qu'elle entraîne sont encore méconnues par les décideurs et les concepteurs qui peinent, par conséquent, à les prendre en compte dans l'aménagement de la chaîne du déplacement. Elles sont pourtant nombreuses, comme le sont les pistes pour améliorer l'accessibilité du cadre de vie pour celles et ceux qui entendent mal ou n'entendent pas.

Cette fiche a pour objectif de présenter les éléments essentiels de connaissance sur ce handicap. Elle aborde également les préconisations techniques ou organisationnelles à mettre en œuvre dans le cadre de l'aménagement de la chaîne du déplacement, afin de supprimer ou d'atténuer les difficultés rencontrées par les personnes concernées.



Fiche n° 05 - Juillet 2020

Collection | Connaissances

<https://lehavre.fr/sites/default/files/fichier/guide-sur-l-adaptation-des-logements-seniors.pdf>



PROJETER LA VILLE DE DEMAIN

- **Équiper les logements pour se préparer au futur**

Des équipements ou des adaptations peuvent être anticipés lors de projets de constructions ou bien d'extensions. Il peut s'agir de **cuvettes de récupération d'eaux pluviales enterrées**, d'équipement domotiques qui permettent de limiter la consommation d'énergie, ou bien la pose de gaines ou fourreaux pour préparer la venue de nouveaux câbles. Enfin, il est important d'inciter à ce que les places de stationnement nouvellement créées soient « électrifiables ».

- **Prévoir la place pour les bornes de recharges de véhicules ou vélos, et accepter une réversibilité de ces espaces**

Les différentes énergies permettant de recharger des véhicules ne sont à ce jour pas stabilisées. Il existe les bornes électriques, les bornes hydrogènes, aussi à la lumière de ce constat il convient d'accepter et veiller à ce que les énergies qui deviendraient marginales soient démontées pour être remplacées par les énergies qui seront plébiscitées, cela évitera que les espaces soient abandonnés en friche.

- **Inciter à des aménagements favorisant la résilience ou la lutte contre le changement climatique**

Il convient que les espaces extérieurs soient pensés, quelque soit leur taille, comme des espaces de détente végétalisés de type « **îlot de fraîcheur** » afin de s'adapter à l'évolution du climat. Cela contribuera à un **urbanisme favorable à la santé**. Enfin, pour s'adapter au risque inondation, il est important d'inciter les habitants à s'équiper de petits équipements efficaces lorsqu'ils sont situés dans le lit mineur la Lézarde (batardeaux).

<https://www.dailymotion.com/video/k1XhE70gvIHSL4xRQnW>



<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique/transitions-ecologiques/nature-en-ville/aide-financiere-pour-lacquisition-dun-recuperateur-deau-pluviale/>

Ville de Montivilliers MA MAIRIE MA VILLE PRATIQUE BOUGER / SORTIR PUBLICATIONS MUNICIPALES CITE DES abeilles Bibliothèque Condorcet Recherche

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU PLUVIALE

Accueil > Ma ville pratique > Transitions écologiques > Nature en ville > Aide financière pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau pluviale

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie, la Ville de Montivilliers a décidé d'accompagner financièrement les particuliers pour l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales.

L'aide est fixée à 50% de la facture TTC (hors frais de travaux, livraison, accessoires et installation) dans la limite de 50 euros TTC maximum par équipement et par foyer.

A qui s'adresse cette aide ? A tout occupant d'un logement à Montivilliers (locataire ou propriétaire)

Comment obtenir l'aide ?

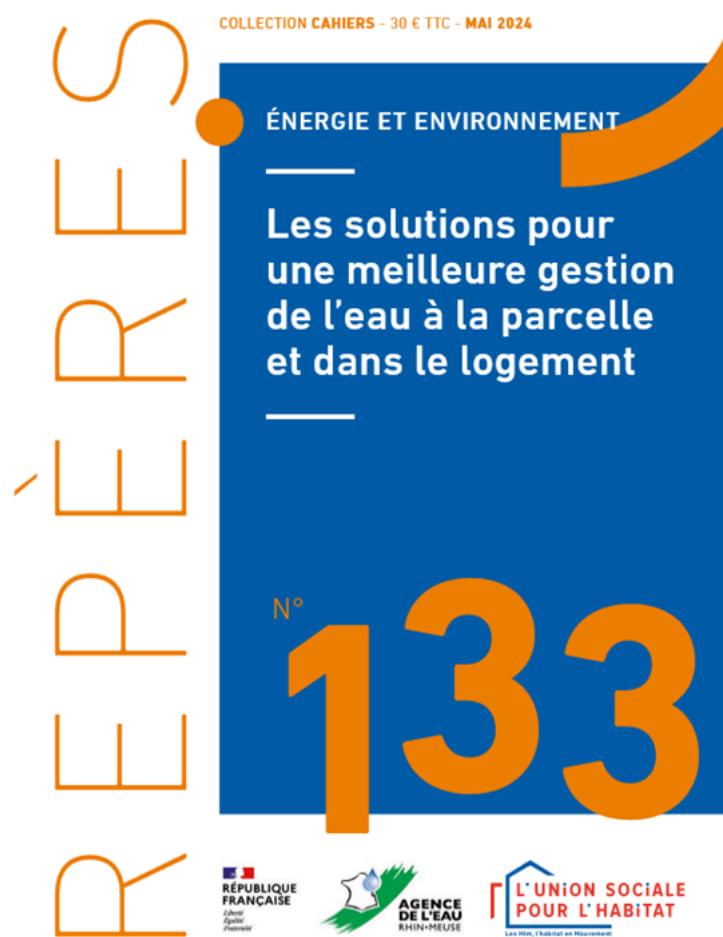
Deux possibilités :

1. Retirer le dossier en mairie (place François Mitterrand, BP48, 76290 Montivilliers) ou à l'accueil des services techniques (Pôle Attractivité et Grands Projets, 28 rue Raoul Dufy , 76290 Montivilliers) puis le déposer complet à l'accueil des services techniques – à l'attention de Mme Pelcat.
2. Ou bien en remplissant le formulaire ci-dessous :

PÔLE ATTRACTIVITÉ ET GRANDS PROJETS
28 rue Raoul Dufy
76290 MONTIVILLIERS
[Contactez par email](#)

Google
Impossible de charger Google Maps correctement sur cette page.

https://www.union-habitat.org/sites/default/files/articles/documents/2024-05/ush_reperes_133_gestion_de_l_eau.pdf



https://www.aurba.org/wp-content/uploads/2023/11/220014_Fiche_Amenager_un_IFU_19102023-2.pdf



<https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>



PENSER LES DÉPLACEMENTS

- Rééquilibrer les espaces pour que le piéton et le cycliste aient une place dans les nouvelles voies des espaces à aménager

Dans les futurs aménagements, il est essentiel de prévoir une place suffisante pour les piétons et les cyclistes, tout en veillant à ce que ces espaces soient bien séparés des voies de circulation des véhicules. Il est également important de veiller à ce que les espaces de stationnement vélo soient à un emplacement judicieux pour l'usager. Les mobilités actives contribuent à **une bonne santé physique**.

- Renforcer la signalétique et la signalisation relative aux mobilités actives et éviter que le mobilier urbain en général, ou la végétation devienne un obstacle

Il est primordial de mettre en place une signalétique adaptée pour avertir les conducteurs de la présence de piétons et de cyclistes. Cette signalisation devrait être visible et bien positionnée pour être efficace, tout en évitant d'être un obstacle à la circulation (éviter les emplacements en milieu de cheminement piéton). Lorsque cela est possible, des solutions techniques doivent être explorées pour limiter l'impact des racines sur les infrastructures piétonnes et cyclables.

[https://www.cerema.fr/fr/system/files?
file=documents/2024/03/rdvm_pietonscyclistes_3_cerema_recommandations.pdf](https://www.cerema.fr/fr/system/files?file=documents/2024/03/rdvm_pietonscyclistes_3_cerema_recommandations.pdf)



Piétons - Cyclistes

Aménager conjointement pour les piétons et les cyclistes – Mode d'emploi

Flavien Lopez – 14 mars 2024



https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/Depliant%20voirie%20accessible-janv2025-light_0.pdf



PRENDRE EN COMPTE L'IDENTITÉ DE SON QUARTIER

- Veiller à la bonne intégration des éléments de modernité dans le contexte urbain**

De nombreux éléments techniques de modernité peuvent venir contredire une harmonie urbaine, comme les **panneaux solaires** en balcon, en façade ou en toiture. Il convient donc de laisser de la place à la modernité, au **remploi**, aux transitions écologiques et énergétiques tout en garantissant une harmonie dans le tissu et une intégration paysagère.

- Inciter à ce que la devanture commerciale ou la terrasse mette en valeur le patrimoine existant**

Il est fréquent que les commerces occultent le patrimoine des rez-de-chaussée de construction. Il convient de veiller à ce que l'enseigne ou bien la vitrine et ses abords mettent en valeur les façades. Ainsi des matériaux de qualité seront privilégiés, dès que possible la façade ancienne sera remise à nu et les enseignes s'intègreront en taille, matériaux et couleur avec le style bâti sur laquelle elle est apposée.

- Maintenir les éléments identitaires du patrimoine bâti ou naturel**

Le végétal, ou bien des éléments bâtis composent l'identité d'un quartier. Il peut s'agir d'un mur, d'une arbre, d'une haie. Les nouvelles constructions, ou leur extension doivent composer avec cette identité et maintenir ces éléments bâtis ou naturels qui définissent des ambiances ou des perspectives paysagères. En cas de construction d'un nouveau mur, il est conseillé que celui-ci soit en harmonie avec les matériaux de la construction principale. Il en est de même dans le cadre des isolations thermiques, il est conseillé que l'isolation se fasse pas l'intérieur pour conserver le patrimoine bâti.

- Privilégier des matériaux de qualité et faciles d'entretien**

De nombreux matériaux, de part leur aspect ou bien de part leur teinte sont susceptibles de ne pas avoir de pérennité, ou bien de se salir. Il convient donc de privilégier les matériaux stables dans le temps et facile d'entretien.

- Inciter à la plantation de haies et à leur entretien**

Les haies composent le paysage et contribuent à l'identité d'un quartier. Elles doivent donc être maintenues en bon entretien afin de favoriser leur durabilité, mais aussi pour garantir la sécurité routière le long du domaine public. Il convient d'inciter à ce que toute haie arrachée soit replantée avec une essence en adéquation avec l'évolution du climat. Enfin il est conseillé d'avoir des haies semi-transparentes pour concilier tranquillité et composition paysagère. Les haies contribuent à la **trame verte**.

[https://engages-pour-la-qualité-du-logement-de-demain.archi.fr/sites/default/files/2024-11/GUIDE%20RENO_COMPLET.pdf](https://engages-pour-la-qualite-du-logement-de-demain.archi.fr/sites/default/files/2024-11/GUIDE%20RENO_COMPLET.pdf)

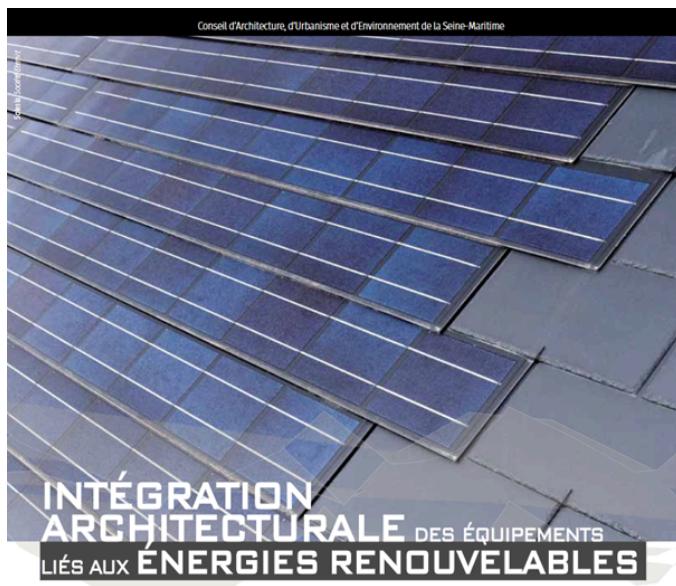


À l'attention des collectivités, porteurs de projets
et professionnels de la construction / rénovation

lpo.fr



<https://www.caue76.fr/wp-content/uploads/2023/12/integration-architecturale-des-equipements-liees-aux-energies-renouvelables.pdf>



<https://www.caue76.fr/wp-content/uploads/2023/12/identifier-preserver-reconvertir.pdf>



https://www.seine-maritime.gouv.fr/contenu/telechargement/45566/297176/file/01_Haies%20et%20paysages%20en%20Seine-Maritime_jlRameau_15%2001%202021%20V2.pdf

DES HAIES CONSTITUTIVES DU PAYSAGE

La haie, en paysage, une dimension esthétique, une expérience sensible, un biotope, l'identité d'un territoire.



<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique/transitions-ecologiques/nature-en-ville/aide-financiere-pour-plantation-haie-vegetale/>

AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION DE HAIE VÉGÉTALE – FORMULAIRE N°1/2

Accueil > Ma ville pratique > Transitions écologiques > Nature en ville > Aide financière pour la plantation de haie végétale – Formulaire n°1/2

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie, la Ville de Montivilliers a décidé d'accompagner financièrement les particuliers pour la plantation, la restauration ou le remplacement de haies végétales.

La subvention est fixée à 50% de la facture acquittée TTC dans la limite de 250 euros TTC.

A qui s'adresse cette aide ?

Aux particuliers propriétaires

Comment obtenir l'aide ?

Deux possibilités :

1. Retirer le dossier en mairie (place François Mitterrand, BP48, 76290 Montivilliers) ou à l'accueil des services techniques (Pôle Attractivité et Grands Projets, 28 rue Raoul Dufy, 76290 Montivilliers) puis le déposer complet à l'accueil des services techniques – à l'attention de Mme Pelcat.

2. Ou bien en remplissant le formulaire ci-dessous :

PÔLE ATTRACTIVITÉ ET GRANDS PROJETS

28 rue Raoul Dufy
76290 MONTIVILLIERS

[Contactez par email](#)

Google

Impossible de charger Google Maps correctement sur cette page.

RESPECTER LE VOISINAGE

• Améliorer la cohabitation et réduire les tensions

Pour atteindre cet objectif, il est recommandé de favoriser des temps conviviaux, encourager la communication directe et apaisée, développer l'entraide, cultiver l'empathie et la tolérance

• Penser les constructions pour éviter les conflits de voisinage

Des espaces de stockages de déchets pour favoriser la bonne gestion des ordures ménagères, un bon entretien des espaces extérieurs ou bien la sensibilisation au ramassage des déjections canines sont autant d'actions à penser pour limiter les conflits

• Se mettre à la place de son voisin ou de son futur voisin

Lors de projets de densification, de construction ou d'extension, penser au cadre de vie que l'on va générer chez son voisin, par la création de vues, mêmes lointaines, par la création d'ombres portées. La perte d'ensoleillement, en plus d'être un sujet conflictuel, est **défavorable à la santé.**

<https://www.ville-montivilliers.fr/ma-ville-pratique-clone/la-maison-france-services/>

Conciliateur de justice



MA MAIRIE

MA VILLE PRATIQUE

BOUGER / SORTIR

PUBLICATIONS MUNICIPALES



Recherche

Accueil > La Maison France Services

Les agents Maison France Services vous renseignent et vous accompagnent dans vos démarches administratives et numériques, en lien avec les partenaires de la structure (CAF, CPAM, Pôle Emploi...).

- Afin de lutter contre la fracture numérique, un espace public numérique animé par un conseiller permet aux administrés de réaliser les démarches en ligne. Il propose également des ateliers numériques.
- Les Finances Publiques effectuent une permanence d'accueil à la Maison France Services tous les lundis et jeudis de 9h à 12h et de 14h à 16h.
- Au sein de la Maison France Services différentes permanences sont effectuées : le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique), un service d'aide à domicile, France Alzheimer, AVRE 76 (Aide aux victimes), le CIDFF (Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles), ADEVA (association de défense des victimes de l'amiante), ATMP 76 (association tutélaire) , le CLAHJ 76 (logement des jeunes), CREE.RH (insertion professionnelle).
- Cette maison accueille également les permanences du Conciliateur de Justice, sur rendez-vous.



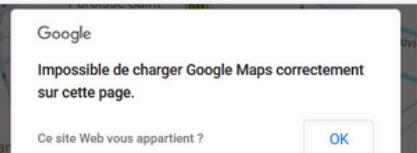
MAISON FRANCE SERVICES

Maison des Solidarités
Cour Saint Philibert
76290 Montivilliers

02 35 30 96 42

Contactez par email

Horaires d'ouverture :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
9h à 12h et de 13h30 à 17h
Mercredi : 9h à 12h





Mémo

LES BONS GESTES CITOYENS

Pour que Montivilliers reste une ville propre et agréable pour toutes et tous, voici quelques gestes simples et citoyens :

Propriétaires de chiens



Amende
de 38€

Pour la sécurité de tous, tous les chiens doivent être tenus en laisse (quelle que soit leur taille), et les règles correspondantes à la catégorie de l'animal (port d'une muselière par exemple) doivent être appliquées.

Arrêté municipal n° M_2020_5

Amende
de 135€

Les personnes accompagnées d'un chien doivent ramasser les déjections que l'animal abandonne sur la voie publique. En cas d'abandon de déjections canines sur la voie publique, le contrevenant s'expose à la verbalisation d'une amende. Des distributeurs de sacs pour déchets canins sont à votre disposition partout en ville.

Arrêté municipal n° 98.89/18



Brigade Médiation, Proximité
et Environnement
06 14 37 13 91
brigademediation@ville-montivilliers.fr

VILLE-MONTIVILLIERS.FR



Mémo

LES BONS GESTES CITOYENS

Pour que Montivilliers reste une ville propre et agréable pour toutes et tous, voici quelques gestes simples et citoyens :

ORDURES MÉNAGÈRES



Chaque riverain, propriétaire ou locataire, est tenu de sortir son bac le plus tard possible avant le passage du véhicule de collecte et de le rentrer le plus rapidement possible après son passage.

Les conteneurs à déchets ne doivent pas gêner les piétons ni la circulation des véhicules.

Arrêté n° 04.46/31 20210097



Une question ?

La Brigade Médiation, Proximité et Environnement est là pour répondre à vos interrogations, n'hésitez pas à la contacter !



Brigade Médiation, Proximité et Environnement

Tél. 06 14 37 13 91

brigademedia@ville-montivilliers.fr

VILLE-MONTIVILLIERS.FR





Mémo

LES BONS GESTES CITOYENS

Pour que Montivilliers reste une ville agréable pour toutes et tous, voici quelques gestes simples et citoyens :

NUISANCES

Bricolage et jardinage



Les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ne peuvent être effectués que :

- ✓ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 20h
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Arrêté préfectoral du 16/10/2017



Mémo

LES BONS GESTES CITOYENS

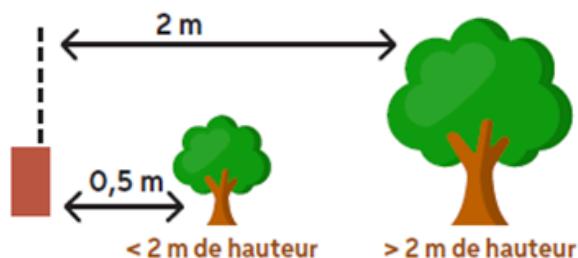
Pour que Montivilliers reste une ville propre et agréable pour toutes et tous, voici quelques gestes simples et citoyens :

ENTRETIEN EXTÉRIEUR

Chaque riverain, propriétaire ou locataire, est tenu d'élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques et privées, afin qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et que les branches ne touchent pas les câbles EDF et de télécommunication.



Voici comment vos arbres doivent être positionnés par rapport à la clôture de votre voisin :



SANTÉ

TRANSITIONS
ÉCOLOGIQUES

INCLUSION

TRANSITIONS
ENERGETIQUES